

Lundi, le 22 janvier 2024

2024-01-22

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce lundi, vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre (22-01-2024) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = vacant

Siège N° 4 = Pauline Dumoulin

Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien

Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Demande de soumissions pour changement de ponceaux ;
- 2° Demande de soumission pour gravier ;

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR CHANGEMENT DE PONCEAUX**

202401-030

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission sur SEAO pour effectuer le changement de ponceaux du Rang 2.

Les soumissions devront être reçues avant 12 h le 4 mars 2024. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mars 2024 à dix-neuf heures trente. La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

### **DEMANDE DE SOUMISSION POUR DU GRAVIER**

202401-031

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission sur SEAO pour 7 900 tonnes de gravier Mg20B pour le rechargement du Rang 2 et 2 500 tonnes de gravier MG20B pour les travaux de la TECQ.

Les soumissions devront être reçues avant 12 h le 4 mars 2024. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 mars 2024 à dix-neuf heures trente. La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202401-032

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

